



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/9/27
20 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Neuvième session
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

Traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants

**Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur
les éléments nouveaux au sein des Nations Unies concernant la lutte contre la traite
des personnes ainsi que sur les activités du Haut-Commissariat à ce sujet**

Note du secrétariat

Dans sa résolution 8/12, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de lui soumettre, à sa neuvième session, un rapport sur les éléments nouveaux au sein des Nations Unies concernant la lutte contre la traite des personnes ainsi que sur les activités du Haut-Commissariat à ce sujet, en présentant notamment les recommandations relatives aux principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains qui ont été établies par le Haut-Commissariat. Ce rapport sera plutôt présenté au Conseil à sa dixième session afin qu'une synthèse complète des éléments nouveaux au sein du système des Nations Unies concernant la traite puisse être élaborée et distribuée bien avant la tenue de cette session.
